



PROCÈS VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2021 EN MAIRIE A 20H30

Sous la présidence de Monsieur Olivier DELAVEAU, Maire, se sont réunis les conseillers municipaux

PRÉSENTS : Mme Marylène COUSSY, Mr Laurent NEVEU, Mme Karine PATIN, Mr Olivier LATOUR, Mme Adeline BETAILLOULOUX, Mr Vincent DENIZIOT, Mme Stéphanie PINÇON, Mr Eric MARINIER, Mme Gwenaëlle FORGET-COUTON, Mme Alexandra MOTOT, Mme Mathilde VILARINHO, Mr Martin DOUARE, Mme Isabelle PAIS, Mr Thomas RENAULT.

EXCUSÉS : Mme Virginie DOGUET, Mr Romain DEGNIEAU

ABSENT : Mr Joseph RIBEIRO

POUVOIRS : *(l'article 6 de la loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020 donne la possibilité à chaque membre d'être porteur de deux pouvoirs)*

Mme Marie DEGNIEAU ayant donné pouvoir à Mme Adeline BETAILLOULOUX,
Mme Sandrine GUSPARO ayant donné pouvoir à Mme Marylène COUSSY,
Mr Frédéric VIETTI ayant donné pouvoir à Mme Karine PATIN,
Mr Claude TANGUY ayant donné pouvoir à Mr Thomas RENAULT,

SECRÉTAIRE de séance : Mr Denis MORIZOT.

OO OO OO OO OO OO OO OO OO OO OO OO OO OO OO OO OO OO OO

Le procès-verbal de la séance précédente a été validé par le conseil municipal,

Point 1 de l'ordre du jour : Dépenses d'investissement : autorisation de mandatement avant l'adoption du budget 2021 communal

→ A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé le maire à mandater et liquider les dépenses d'investissement 2021, dans la limite des crédits d'un montant de **34 432, 75 €** avant le vote du budget primitif 2021.

Point 2 de l'ordre du jour : Avance sur subvention communale 2021 pour la bibliothèque municipale

→ A l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'allouer à la bibliothèque municipale une avance sur leur subvention communale 2021.

☐ Point 3 : Avenant à la convention de gestion-service eau potable et assainissement-avec la CCBVC

→ A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de prolonger par voie d'avenant la convention de gestion – service eau potable et assainissement - avec la Communauté de communes Bléré Val de Cher (CCBVC) pour la période allant du 01 au 30 juin 2021.

☐ Point 4 : Modification des horaires de l'éclairage public

→ A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de modifier les horaires de l'éclairage public comme suit :

- de 22h30 à 6h30 sur tout le territoire de la commune du lundi au samedi matin inclus et du dimanche au lundi ;
- Dans la nuit de samedi à dimanche, dans le bourg de 0h00 à 7h00,
- Dans la nuit de samedi à dimanche dans les hameaux de 22h30 au lever du soleil.

☐ Point 5 : Demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour des travaux d'isolation de l'école élémentaire

→ A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 pour des travaux d'isolation de l'école élémentaire.

☐ Le conseil municipal a pris connaissance de diverses informations.

Fait à Athée-sur-Cher, le 15 janvier 2021,



Le Maire

OLIVIER DELAVEAU